



BAREME DES HONORAIRES

Immobilier résidentiel :

- ♦ Jusqu'à 100.000 € : forfait de 6.000 € TTC.
- ♦ De 100.001 € à 400.000 € : 6% TTC du prix de vente.
- ♦ A partir de 400.001 € : 5% TTC du prix de vente.

Immobilier commercial :

- ♦ Murs commerciaux, droits au bail, fonds de commerces, bureaux : 8% TTC du prix de vente, avec un minimum forfaitaire de 10.000 euros TTC.

Le montant des honoraires affichés constitue le maximum des honoraires pouvant être perçus.

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon les termes du mandat confié à l'agence et incluent la TVA à 20%.